



CANADIAN VETERINARY  
MEDICAL ASSOCIATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE  
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

339, rue Booth Street  
Ottawa (Ontario) K1R 7K1

t • (800) 567-2862

f • (613) 236-9681

admin@cvma-acmv.org

**31 août 2016**

L'honorable Jane Philpott  
Ministre, Santé Canada

Par courriel : hon.jane.philpott@canada.ca

Madame la Ministre,

L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) est l'organisme national représentant et desservant les intérêts de la profession vétérinaire au Canada. La santé et le bien-être des animaux représentent une priorité pour les médecins vétérinaires du Canada, de même qu'un approvisionnement alimentaire sécuritaire et sain ainsi que la santé publique.

Depuis de nombreuses années, l'ACMV fait la promotion active d'une utilisation responsable des médicaments antimicrobiens par les membres de la profession vétérinaire afin de protéger la santé et le bien-être des animaux et des humains. De plus, elle s'est avérée un vigoureux défenseur des modifications au Règlement fédéral sur les aliments et drogues afin de renforcer la surveillance vétérinaire de l'utilisation des médicaments antimicrobiens et de corriger les lacunes comme l'importation pour usage personnel et l'utilisation des ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA), notamment chez les animaux destinés à l'alimentation. À cet égard, l'ACMV applaudit à la publication dans la Gazette du Canada – Partie I (le 2 juillet 2016) du Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (Médicaments vétérinaires — Résistance aux antimicrobiens).

Même si les modifications réglementaires proposées appuieraient la position actuelle de l'ACMV qui stipule que l'utilisation directe des IPA chez les animaux par des propriétaires d'animaux ou préposés ne devrait pas se faire sans les directives et la supervision d'un vétérinaire, elles ne vont pas assez loin, particulièrement dans le cas des animaux destinés à l'alimentation. Malgré une certaine assurance de la qualité découlant de l'intégration dans le Règlement de l'exigence d'obtenir des licences d'établissement (LE) et de respecter des Bonnes pratiques de fabrication (BPF), ces substances continueraient d'être soustraites à l'évaluation dans le cadre du processus d'homologation des médicaments par Santé Canada, il n'y aurait aucun test d'innocuité, d'efficacité et de contrôle de la qualité et il n'y aurait aucune obligation de déclarer les réactions indésirables.

.../2

**One Profession, One Strong Voice.  
Une profession, une seule voix.**

canadianveterinarians.net  
veterinairesauCanada.net

CanadianVeterinaryMedicalAssociation  
@CanVetMedAssoc • @Assoccanmedvet

Ces sérieux domaines de préoccupation existent à l'heure actuelle et ils demeureraient présents en vertu du nouveau projet de règlement, malgré le renforcement de la surveillance vétérinaire. L'ACMV attendra de voir comment ces enjeux, qui présentent une importance potentielle pour les consommateurs canadiens et le commerce international, seront abordés advenant l'entrée en vigueur du Règlement, peut-être par l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles politiques.

L'ACMV est consciente du fait que le Règlement n'avait pas pour objectif d'aborder plusieurs domaines importants où la surveillance vétérinaire pourrait renforcer l'utilisation responsable des médicaments antimicrobiens, y compris, par exemple, leur distribution (p. ex., par l'entremise de fabriques d'aliments pour animaux et de centres de distribution des médicaments pour le bétail) et l'utilisation des médicaments antimicrobiens à la ferme. L'ACMV encourage la DMV à continuer à travailler avec les intervenants dans les provinces et territoires ainsi qu'avec l'industrie afin d'assurer que tous les éléments du système complexe qui définit la production et l'utilisation des antimicrobiens disposent des contrôles et de la surveillance nécessaires pour atténuer les risques associés à l'antibiorésistance.

En terminant, l'ACMV désire exprimer son appui pour l'orientation générale adoptée par le projet de règlement en lien avec le renforcement de la surveillance vétérinaire pour l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux. Nous attendrons de recevoir de plus amples renseignements sur la façon dont le Règlement pourra être amélioré ou sur l'élaboration de politiques qui permettront de corriger ce qui semble être la présence continue de lacunes dans le Règlement sur les IPA au Canada.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Troy Bourque,  
Président

JaR:TB/nn